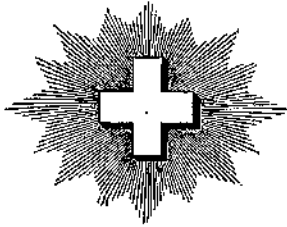


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> novembre 1933

Demande déposée: 10 octobre 1932, 18 1/2 h. — Brevet enregistré: 31 août 1933.

## BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB; et TAVANNES WATCH Co., Tavannes (Suisse).

## Pont d'ancre.

L'invention a pour objet de profiter, lors de l'achevage de l'échappement, des progrès réalisés dans la fabrication de l'assortiment à ancre et des précautions prises, de ce fait, pour que la roue d'échappement et le petit plateau surtout soient bien ronds sur leur axe respectif.

Avec des assortiments et des mouvements dont la fabrication est parfaite, il va sans dire que l'achevage en question est supprimé si les butées de la fourchette sont exactement situées.

C'est en tenant compte de ce résultat possible, mais en admettant aussi que de petites imperfections peuvent se produire aussi bien au cours de la fabrication des assortiments que de celle des mouvements et fournitures, que l'invention a été réalisée.

On ne saurait affirmer qu'avec les goupilles généralement utilisées jusqu'à ce jour pour limiter le parcours de l'ancre, les précautions prises permettent de garantir la situation de ces goupilles. C'est pour cette raison qu'on a cherché une solution permet-

tant d'assurer la position exacte des butées en question tout en se ménageant la faculté d'un réglage éventuel rapide, donc économique, comme avec les goupilles jusqu'ici employées.

Le pont d'ancre selon l'invention porte les butées de la fourchette et est caractérisé en ce que ces butées sont constituées par deux languettes prises dans la matière même du pont, mais en dehors de la planche de celui-ci.

Le dessin représente, à titre d'exemple, six formes d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 montre en plan un pont d'ancre pour montre ronde;

La fig. 2 est une vue analogue dans laquelle les butées ont seulement une autre forme et où est montrée une partie du grand plateau avec sa cheville;

La fig. 2<sup>a</sup> est une coupe selon la ligne brisée II—II de la fig. 2;

La fig. 3 est le plan d'un pont d'ancre pour montre dite „de forme“;

La fig. 4 est un plan partiel d'un pont dit „ancreroues“, parce que les deux mobiles pivotent sous le même pont, et dont la coupe selon IV—IV est montrée en fig. 4<sup>a</sup>;

La fig. 5 est un plan d'une autre exécution d'un pont ancre-roue dont la coupe selon la ligne brisée V—V est donnée partiellement en fig. 5<sup>a</sup>;

La fig. 6 est un plan d'un pont analogue à celui des deux figures précédentes dont la coupe est partiellement représentée en fig. 6<sup>a</sup>.

Dans les exemples des fig. 1 et 2, la planche du pont est désignée par *a* et le talon par *b*. Les éléments du pont qui assurent son orientation sur la platine sont, dans ces deux cas, les deux trous *c*, d'habitude utilisés comme emplacements pour les pieds.

Dans le talon du pont est prévu une ouverture *d* qui laisse libre passage à la fourchette *e* de l'ancre dont on n'aperçoit qu'une partie, et qui est pivoté en *f*. Ce dégagement *d* est flanqué de deux languettes *g* qui sont confectionnées en pratiquant à la fraise le passage *p*, dans le talon du pont; elles sont donc sans autre de hauteur telle qu'elles peuvent servir de butées. La partie des deux languettes *X* qui limite le parcours de la fourchette est rectifiée et ceci de toute manière connue, soit à la fraise, soit à l'étampe en prenant pour base les trous rectifiés des pieds et l'emplacement du coussinet éventuellement; la rectification à l'étampe se fera de préférence simultanément avec les trous de pieds et l'emplacement du coussinet. On peut éventuellement ménager à l'extrémité intérieure des languettes, sur leur partie utile, comme il est dessiné en pointillé en fig. 1, des protubérances *h* ayant suffisamment de matière pour qu'elles subsistent encore partiellement après la rectification.

Avec une machine à deux arbres, dans le genre de celle utilisée pour fraiser les emplacements des levées à l'ancre, il sera aisé de fraiser le passage formant la languette et de rectifier du même coup, mais vers la fin, la partie qui sert de butée en accouplant sur chaque arbre deux fraises de diamètre différent.

Dans l'exemple des fig. 2 et 2<sup>a</sup>, où les parties analogues à celles de la figure précédente sont désignées par les mêmes lettres, l'exécution des languettes seule diffère; les protubérances n'existant plus, on a rectifié toute la face intérieure des butées.

Dans les deux exemples, les languettes sont sensiblement de même hauteur sur toute leur longueur. La position de leur partie utile relativement au centre de pivotement de l'ancre peut être fixée très exactement ceci sans exclure la possibilité d'une correction éventuellement nécessaire.

Il est à remarquer que dans ces deux exemples les languettes ont à leur extrémité un biseau *i*, concentrique à la périphérie du plateau, pour augmenter la sécurité avec ce dernier.

L'exemple de la fig. 3 n'offre rien de particulier que sa forme.

Dans toutes les formes d'exécution représentée, les languettes *g* sont prises en dehors de l'aire occupée par la planche *a* du pont, délimitée dans les figures par la ligne *x—y* en traits interrompus.

Dans les fig. 4 et 4<sup>a</sup>, les butées coopèrent avec des parties de la fourchette près de la base des cornes.

Dans l'exemple montré en fig. 5 et 5<sup>a</sup>, les languettes sont prévues pour coopérer avec le prolongement du tenon *t* d'un dard rapporté.

Dans la forme d'exécution selon les fig. 6 et 6<sup>a</sup>, on a diminué la hauteur des languettes *g* formant butées. Ceci est avantageux lorsque l'ancre se trouve passablement au-dessous de la planche du pont; on obtient des languettes plus maniables et on augmente la visibilité des plateaux.

Avec ces derniers ponts aussi, la rectification à l'étampe de la partie des butées limitant le parcours de la fourchette, s'effectuera de préférence simultanément avec les éléments qui permettent sa parfaite orientation sur la platine, y compris les emplacements des coussinets — bouchon, chaton ou pierre — d'ancre et de roue d'échappement.

D'habitude la planche des ponts d'ancre est plutôt mince, car on ne lui donne généralement que juste l'épaisseur nécessaire pour le coussinet. On comprend alors pourquoi on a cherché à obtenir des languettes-butées prises totalement en dehors de cette planche comme celles représentées à tous les ponts d'ancre des dessins; de cette façon, elles peuvent avoir une hauteur égale sur toute leur longueur, ce qui permet de leur donner une épaisseur plutôt faible tout en leur garantissant une résistance et une élasticité maximum.

**REVENDICATION:**

Pont d'ancre portant les butées de la fourchette, caractérisé en ce que les butées

sont constituées par deux languettes venues d'une pièce avec le pont et situées en dehors de l'aire occupée par la planche de celui-ci.

**SOUS-REVENDICATION:**

Pont d'ancre suivant la revendication, caractérisé en ce que la partie des languettes qui limite le parcours de la fourchette est rectifiée par rapport au coussinet et aux éléments déterminant la situation du pont sur la platine.

**Henri COLOMB.**

**TAVANNES WATCH Co.**

Mandataires: **BOVARD & Cie.,** Berne.

---

